



IMT Atlantique

Campus de Nantes

La Chantrerie - CS 20722 - 4, rue Alfred Kastler

44307 NANTES CEDEX 3

Campus de Brest

Technopôle Brest- Iroise CS 83818

29238 BREST CEDEX 3

APPEL D'OFFRES OUVERT

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT 1 : Accord-cadre à bons de commande pour des prestations récurrentes de remplacement de stores, rideaux et films solaires dans les locaux Administratif-

Enseignement-Recherche

à IMT Atlantique, campus de Nantes et Brest

Marché n°



Table des matières

CONDITIONS GENERALES	3
1. MARCHE	3
1.1 LIEU D'INTERVENTION.....	3
1.2 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	4
2. NATURE DES PRESTATIONS TECHNIQUES	4
2.1 Contenu des prestations :	4
3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS CONCERNEES	5
3.1 Stores intérieurs	5
3.2 Stores extérieurs	5
3.3 Films solaires	5
3.4 Rideaux et occultations textiles	5
3.5 Motorisations et commandes	5
4. NORMES ET REGLEMENTATIONS	6
4.1 Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).....	6
4.2 Références techniques et normatives.....	6
5. FOURNITURE ET REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOLAIRE	7
5.1 Stores intérieurs	7
5.2 Stores Extérieurs et BSO.....	7
5.3 Films solaires	7
5.4 Rideaux et occultations textiles	8
6. SECURITE ET PROTECTION DU SITE	8
6.1 Dispositions générales.....	8
6.2 Sécurité en milieu scolaire et ERP	8
6.3 Travail en hauteur et stores extérieurs	8
6.4 Sécurité électrique	9
7. GESTION DES DECHETS.....	9
8. GARANTIE	9
9. DOCUMENTS A FOURNIR	9
10. RECEPTION DES PRESTATIONS	9
11. LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES.....	9

CONDITIONS GENERALES

1. MARCHÉ

Le présent marché est un marché à bons de commande, exécuté conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les prestations sont commandées au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande précisant :

- La nature des prestations à réaliser
- La localisation des interventions
- Les quantités et dimensions concernées
- Les délais d'exécution

Le marché est conclu **sans montant minimum** et avec un **montant maximum** défini au CCAP. Chaque bon de commande est exécuté aux prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Les délais d'intervention, notamment en cas d'urgence en ERP ou milieu scolaire, sont précisés au CCAP.

1.1 LIEU D'INTERVENTION

Les travaux d'entretien seront effectués à

Lot 1 : IMT Atlantique
Campus de Nantes – La Chantrierie
CS 20722
4 rue Alfred Kastler
44307 Nantes cedex 3

Et, sont relatifs aux équipements identifiés sur le tableau joint en annexe

Interlocuteurs référents : Emmanuel ZANCHETTA

Lot 2 : IMT Atlantique
Campus de Brest
Technopôle Brest-Iroise
CS 83818
29238 Brest cedex 3

Et, sont relatifs aux équipements identifiés sur le tableau joint en annexe.

Interlocuteur référent : Nicolas LE LANN

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les prescriptions techniques relatives au marché à bons de commande d'entretien, de maintenance, de réparation et de remplacement de stores intérieurs et extérieurs, manuels ou motorisés, de films solaires et de rideaux installés dans des Établissements Recevant du Public (ERP), écoles, bureaux.

Le marché est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par le maître d'ouvrage, sans minimum et avec un montant maximum défini au CCAP.

Sont concernés, les bâtiments suivants :

Pour le campus de Nantes :

- A, B, C, D, E, F, G, H, J : administration, enseignement, recherche, et un logement de fonction,
- K : restaurant (cuisine, self, « club »),
- L : gymnase,
- M : maison des élèves,
- V : Pépinière d'entreprises

Pour le campus de Brest :

- A, B, C, D, E, F, H, J, K, L : administration, enseignement, recherche.
- R : restaurant (cuisine, self)

1.3 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Compte tenu de la spécificité et de la nature des prestations à sa charge, le prestataire est soumis à une obligation de résultat au titre de la présente consultation. Les objectifs non limitatifs en matière de résultat consistent à :

- Garantir le respect des délais,
- Respecter la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement,
- Garantir l'approvisionnement et la qualité des produits et prestations demandés.

Le titulaire aura à charge de nommer un correspondant travaux pour la réalisation des devis et le suivi de chantier.

Les interventions seront planifiées sur la durée du contrat. Les périodes de vacances scolaires, de ponts et de fermetures de l'école seront privilégiées pour l'exécution des prestations

2. NATURE DES PRESTATIONS TECHNIQUES

2.1 Contenu des prestations :

Les prestations comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- L'entretien préventif et curatif des stores, rideaux et films solaire existants
- Les opérations de maintenance programmée
- Les dépannages et interventions d'urgence
- Les réparations partielles ou complètes
- Le remplacement à l'identique ou à l'équivalent des stores, rideaux et films solaire défectueux
- La fourniture, la pose, le réglage et la mise en service des nouveaux équipements
- L'évacuation, le tri et le recyclage des matériels déposés
- A l'issue de chaque intervention, liée à un bon de commande, l'entreprise est tenue de faire constater et valider par un représentant de l'Ecole la bonne réalisation des travaux.

Les prestations sont commandées par bons de commande précisant la nature des travaux, les quantités, les délais et le lieu d'intervention.

3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS CONCERNEES

Les installations concernées par le présent marché comprennent notamment :

3.1 Stores intérieurs

- Stores enrouleurs
- Stores vénitiens (aluminium ou bois)
- Stores à bandes verticales
- Stores plissés ou à panneaux japonais

3.2 Stores extérieurs

- Stores bannes
- Stores à projection
- Stores à descente verticale
- Brise-soleil orientables (BSO)

3.3 Films solaires

- Films solaires appliqués sur vitrages existants
- Films de protection solaire, anti-éblouissement ou de confort thermique
- Films installés sur menuiseries extérieures ou intérieures, tous types de locaux

Les films solaires sont destinés à améliorer le confort thermique et visuel des occupants, notamment dans les ERP, établissements scolaires, bureaux et logements, sans modification des menuiseries existantes.

3.4 Rideaux et occultations textiles

- Rideaux textiles d'occultation ou de tamisation
- Voilages
- Systèmes d'occultation textile sur rails ou tringles

Ces équipements sont destinés aux salles de classe, bureaux, salles de réunion, locaux communs et logements, et doivent être compatibles avec les exigences d'usage et de sécurité des bâtiments concernés.

3.5 Motorisations et commandes

- Stores manuels
- Stores motorisés électriques
- Commandes locales, filaires ou radio
- Commandes centralisées ou automatisées

Les quantités, dimensions et localisations sont précisées dans les bons de commande, le BPU et/ou le DQE

4. NORMES ET REGLEMENTATIONS

Les prestations devront être réalisées conformément :

- Aux normes françaises et européennes en vigueur (notamment EN 13120, EN 13561, EN 13659)
- Aux règles de l'art et prescriptions des fabricants
- Au Code du travail (sécurité des personnes)
- À la réglementation ERP (sécurité incendie, accessibilité)
- Aux exigences environnementales et de gestion des déchets

Les équipements installés devront être compatibles avec l'usage intensif propre aux ERP, écoles et bureaux.

4.1 Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Dans le cadre du présent marché, le titulaire s'engage à mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à réduire l'impact environnemental des prestations, à favoriser des pratiques sociales responsables et à contribuer au développement durable du patrimoine du maître d'ouvrage.

À ce titre, l'entreprise devra notamment :

- Privilégier des matériels et matériaux durables, réparables et recyclables (stores, toiles, mécanismes, films solaires, textiles d'occultation)
- Sélectionner des produits présentant de faibles émissions de substances nocives et, lorsque possible, disposant d'écolabels ou certifications environnementales
- Optimiser l'organisation des interventions et regrouper les déplacements afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Assurer le tri, la collecte, la valorisation et le recyclage des déchets issus des déposes (toiles, rails, moteurs, films solaires, rideaux, emballages) via des filières agréées
- Limiter les nuisances pour les occupants (bruit, poussières, odeurs, produits chimiques), notamment en milieu scolaire et ERP
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Former son personnel aux bonnes pratiques environnementales et aux règles de sécurité

Le titulaire pourra être tenu de fournir, à la demande du maître d'ouvrage, tout justificatif relatif à la gestion des déchets, aux filières de recyclage utilisées et aux caractéristiques environnementales des produits mis en œuvre.

4.2 Références techniques et normatives

Les prestations du présent marché devront être exécutées conformément aux lois, règlements, DTU, normes françaises et européennes en vigueur à la date d'exécution des travaux, ainsi qu'aux prescriptions des fabricants et règles professionnelles applicables, même si celles-ci ne sont pas explicitement citées.

Stores intérieurs / extérieurs / BSO

- NF EN 13120 – Stores intérieurs – Exigences de performance et sécurité
- NF EN 13561 – Stores extérieurs – Exigences de performance (résistance au vent, durabilité)
- NF EN 13659 – Fermetures et protections solaires – Exigences de performance

- NF EN 60335-2-97 – Sécurité des motorisations de stores
- Exigences de sécurité enfant et prévention des risques d'étranglement (cordons, chaînettes, dispositifs de retenue)

Films solaires

- NF EN 410 – Caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages
- NF EN 1096 – Verres à couches
- Recommandations CSTB et prescriptions fabricants relatives à la compatibilité thermique des vitrages
- Classement de réaction au feu conforme à la réglementation ERP

Rideaux et textiles d'occultation

- NF EN 13773 – Comportement au feu des rideaux et tentures
- Classement feu M1/M2 ou Euroclasse équivalente selon exigences ERP
- Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP

Électricité – motorisations

- NF C 15-100 – Installations électriques basse tension (raccordements, protections, commandes, consignation)
- Entretien, maintenance et environnement
- Recommandations fabricants pour maintenance préventive et curative
- Code du travail (sécurité des interventions, travail en hauteur)
- Code de l'environnement – tri, valorisation et élimination des déchets

5. FOURNITURE ET REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOLAIRE

5.1 Stores intérieurs

- Stores enrouleurs, vénitiens, bandes verticales, plissés ou panneaux japonais
- Fourniture, pose, réglage, maintenance et remplacement selon les besoins

5.2 Stores Extérieurs et BSO

- Stores bannes, à projection, à descente verticale, brise-soleils orientables
- Fourniture, pose, réglage, maintenance et remplacement selon les besoins

5.3 Films solaires

- Fourniture et pose de films solaires sur vitrages pour ERP, écoles, bureaux et logements
- Films adaptés aux vitrages existants, réduisant l'éblouissement et les apports solaires, avec durabilité et sécurité adaptées
- Pose comprenant préparation, nettoyage, application, finitions et vérification
- Films conformes aux normes et réglementation ERP, avec classement de réaction au feu

5.4 Rideaux et occultations textiles

Le marché peut comprendre la fourniture, la pose, l'entretien et le remplacement de rideaux et systèmes d'occultation textile.

Les rideaux devront :

- Être adaptés à l'usage des locaux (salles de classe, bureaux, salles de réunion, logements)
- Présenter des caractéristiques d'occultation, de tamisation ou décoratives selon les besoins
- Être conformes aux exigences de sécurité incendie applicables aux ERP (classement de réaction au feu M1 ou Euroclasse équivalente)

Les prestations incluent :

- La fourniture des rideaux, tringles, rails et accessoires
- La pose, les réglages et les essais
- La dépose et l'évacuation des équipements existants si nécessaire

6. SECURITE ET PROTECTION DU SITE

6.1 Dispositions générales

L'entreprise est responsable de la sécurité de son personnel, des usagers et des tiers pendant toute la durée des interventions. Elle devra respecter l'ensemble des règles de sécurité applicables aux sites occupés, et notamment aux **ERP, établissements scolaires, bureaux et logements**.

6.2 Sécurité en milieu scolaire et ERP

Dans les écoles et établissements accueillant des enfants ou du public :

- Les interventions devront être réalisées, autant que possible, en dehors des horaires d'occupation (temps scolaire, accueil du public)
- À défaut, les zones de travaux devront être strictement balisées, sécurisées et interdites d'accès aux usagers
- Aucun outillage, matériel ou élément déposé ne devra rester sans surveillance
- Les produits, pièces et équipements utilisés devront être non dangereux et conformes aux normes en vigueur

Toute intervention en milieu scolaire devra faire l'objet d'une coordination préalable avec le représentant du maître d'ouvrage ou le responsable d'établissement.

6.3 Travail en hauteur et stores extérieurs

Pour les stores extérieurs et les interventions en hauteur :

- L'entreprise devra utiliser des moyens d'accès conformes (nacelles, échafaudages, équipements de protection collective)
- Le personnel devra être habilité et formé
- Le port des EPI est obligatoire

6.4 Sécurité électrique

Pour les stores motorisés :

- Les interventions devront être réalisées hors tension si nécessaire
- Les raccordements électriques devront être conformes aux normes en vigueur
- Les essais de fonctionnement devront être réalisés en sécurité avant remise en service

7. GESTION DES DECHETS

Les déchets issus des opérations de dépose et de remplacement devront être :

- Évacués par l'entreprise
- Triés et recyclés dans des filières agréées

Aucune mise en décharge sauvage ne sera tolérée.

8. GARANTIE

Les matériels fournis et posés dans le cadre du présent marché devront bénéficier :

- D'une garantie minimale fabricant

9. DOCUMENTS A FOURNIR

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage :

- Les fiches techniques des matériels
- Les notices d'utilisation et d'entretien
- Les procès-verbaux de réception

10. RECEPTION DES PRESTATIONS

Les prestations feront l'objet d'une réception contradictoire. Toute non-conformité constatée devra être levée avant validation définitive.

11. LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) + DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)